

# DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 16.03.2020

Date de révision: 16.03.2020

Remplace la fiche: 31.01.2017

Version: 2.0

N° FDS: 12236-0012

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom de la substance : DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID  
N° CE : 200-838-9  
N° CAS : 75-09-2  
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119480404-41

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Substance chimique de synthèse

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Imbach Chemie AG

Pilatusstrasse 31

5630 Muri

T +41 56 664 06 16 - F +41 56 664 06 17

[info@imbachchemie.ch](mailto:info@imbachchemie.ch) - [www.imbachchemie.ch](http://www.imbachchemie.ch)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Cancérogénicité, catégorie 2 H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, H336

catégorie 3, Effets narcotiques

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Susceptible de provoquer le cancer. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer le cancer.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

# DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
N° FDS: 12236-0012

Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
Conseils de prudence (CLP)	: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 - Garder sous clef.
Phrases supplémentaires	: Réserve aux utilisateurs professionnels.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	: DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID
N° CAS	: 75-09-2
N° CE	: 200-838-9

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dichlorométhane	(N° CAS) 75-09-2 (N° CE) 200-838-9 (N° REACH) 01-2119487001-48	≤ 100%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H336

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Dégager la victime de la zone de danger.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas de perte de conscience mettre la victime en position de récupération.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: migraine, vertiges, somnolence, nausées et vomissements.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, de vomissements et des diarrhées.

# DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 12236-0012

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : eau abondante en jet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Phosgène. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Chlorure d'hydrogène.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.  
Autres informations : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au niveau du sol. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Porter un équipement de protection individuel.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.  
Procédés de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter la formation d'aérosol.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

# DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 12236-0012

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Dichlorométhane (75-09-2)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dichlorométhane / Dichlormethan [Methylenchlorid]
VME (mg/m <sup>3</sup> )	177 mg/m <sup>3</sup>
VME (ppm)	50 ppm
VLE(mg/m <sup>3</sup> )	706 mg/m <sup>3</sup>
VLE (ppm)	200 ppm
Toxicité critique	SNC
Notation	R, C1 <sup>#</sup> <sub>B</sub> , B
Remarque	HSE, NIOSH, DFG
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2020

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Faire attention aux règles de la protection contre les explosions. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

#### Protection des mains:

Gants de protection. La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire. Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	pénétration	Norme
des gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc fluoré (Viton) - FKM	6 (> 480 minutes)	0,4		EN ISO 374

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection. (EN 166)

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Appareil respiratoire avec filtre	Filtre AX (marron)	Exposition à court terme	
Appareil respiratoire autonome		Exposition à long terme	

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 12236-0012

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore. limpide.
Odeur	: Sucré(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -95,1 °C
Point d'ébullition	: 40 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: 475 hPa (20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,33 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Solubilité	: Eau: 13,7 g/l (20°C)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: 1,25
Viscosité, cinématique	: 0,31 mm <sup>2</sup> /s (25°C)
Viscosité, dynamique	: 0,41 mPa·s (22°C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 13 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 22 vol %

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 100 %
Température d'inflammation	: 605°C

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

zinc. Acides forts, bases fortes et agents oxydants. Aluminium.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Gaz chlorhydrique. Phosgène.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé

# DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
N° FDS: 12236-0012

Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID (75-09-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	1,25
--	------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires	: Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts
-----------------------------	---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas déverser à l'égout.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Suisse - Code de déchets (VeVA)	: 16 05 08 - [sc] Produits chimiques usagés d'origine organique composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport






Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

# DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 12236-0012

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
UN 1593	UN 1593	UN 1593	UN 1593	UN 1593
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
DICHLOROMÉTHANE	DICHLOROMÉTHANE	Dichloromethane	DICHLOROMÉTHANE	DICHLOROMÉTHANE
<b>Description document de transport</b>				
UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III, (E)	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III	UN 1593 Dichloromethane, 6.1, III	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
III	III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: T1
Dispositions spéciales (ADR)	: 516
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: B8
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 60
Panneaux oranges	: 

Code de restriction en tunnels (ADR) : E

#### Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-A
Propriétés et observations (IMDG)	: Colourless, volatile liquid with heavy vapours. Boiling point: 40°C. When involved in a fire, evolves extremely toxic fumes (phosgene). Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation.

# DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
N° FDS: 12236-0012

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y642  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 2L  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 655  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 663  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L  
Code ERG (IATA) : 6L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : T1  
Dispositions spéciales (ADN) : 516, 802  
Quantités limitées (ADN) : 5 L  
Quantités exceptées (ADN) : E1  
Équipement exigé (ADN) : PP, EP, TOX, A  
Ventilation (ADN) : VE02  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : T1  
Dispositions spéciales (RID) : 516  
Quantités limitées (RID) : 5L  
Quantités exceptées (RID) : E1  
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Numéro d'identification du danger (RID) : 60

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
28.	DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID	Substances figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008 classées "cancérogène catégorie 1A ou 1B" et énumérées à l'appendice 1 ou à l'appendice 2, respectivement.
59.	DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID ; Dichlorométhane	Dichlorométhane

DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID n'est pas sur la liste Candidate REACH

DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 100 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles



# DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 12236-0012

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
VLB	Valeur limite biologique
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H315	Provoque une irritation cutanée.

# DICHLOROMETHAN REIN - METHYLENCHLORID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 12236-0012

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.